



<p>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 71 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 7</p>
--	---	---

Date de convocation : 30 janvier 2024

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 5 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-02-05-CM-3.4 :

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B et 1638 quater,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 portant modification du coefficient multiplicateur de la TASCOT en 2017 et à compter de 2018,
VU le Budget Primitif 2024,

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 à :

Taxe d'Habitation	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,09%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	7,41%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,94%

CONFIRME le coefficient multiplicateur de TASCOT pour l'année 2024 à 1,15,
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Metz, le 6 février 2024

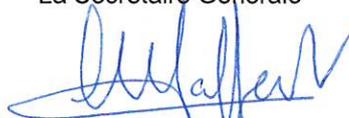
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-4-DE

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-4
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-4-DE
Document principal : 99_DE-3-4.pdf

Historique :

07/02/24 15:02	En cours de création	
07/02/24 15:02	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	En cours de transmission	
07/02/24 15:29	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:32	Accusé de réception reçu	